

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 6 octobre 2020

Le député provincial Fraser présente un projet de loi d'initiative parlementaire demandant une charte des droits des patients qui comprend l'accès aux fournisseurs de soins essentiels

Aujourd'hui, le député provincial John Fraser a présenté son projet de loi d'initiative parlementaire ***la Loi de 2020 modifiant la Loi pour des soins interconnectés (Déclaration des droits des patients)*** qui, s'il est adopté, moderniserait et protégerait les droits des patients lorsqu'ils reçoivent des soins dans n'importe quel établissement de soins de santé en Ontario, et introduit le concept important d'un fournisseur de soins essentiel dans la législation.

Le député Fraser a demandé au gouvernement d'appuyer ce projet de loi qui consacrera une déclaration des droits des patients dans *la Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, de sorte que quand les patients reçoivent des soins dans l'ensemble du système de santé, leurs droits sont clairement définis.

En juin 2020, le gouvernement Ford a adopté le projet de loi 175, *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire*. Ce projet de loi a supprimé la déclaration des droits vitale de la législation sur les soins à domicile, avec la promesse de le faire passer dans la réglementation. Les droits des individus devraient être protégés dans la législation et non dans la réglementation. Les règlements sont facilement modifiés et ne sont pas soumis à une surveillance législative complète.

Le projet de loi donne une définition du fournisseur de soins essentiel et du droit du patient d'en désigner un. « Le COVID-19 a révélé le rôle conjoint que jouent les fournisseurs de soins essentiels dans notre système de santé et les résultats tragiques lorsqu'ils sont refusés l'accès », a déclaré le député Fraser.

Le projet de loi décrit également clairement les droits des patients lorsqu'ils reçoivent des soins, y compris le droit à la transparence, l'accès à l'information, le droit de ne pas être stigmatisé et harcelé et le droit d'un patient de faire appel s'il estime que ses droits ont été violés.

« Le COVID-19 a été le grand révélateur de notre société, notamment l'importance des fournisseurs de soins essentiels et je suis heureux que nous ayons pu aborder cette question dans ce projet de loi », a déclaré le député Fraser. « Une déclaration des droits des patients doit être inscrite dans la législation si nous voulons avoir un système de santé véritablement centré sur le patient. J'ai hâte de travailler avec les députés de tous les côtés de la Chambre pour que cela devienne une réalité ».

Contact:

Eric Osborne

eosborne@liberal.ola.org

416-325-4670